

Nations Unies  
**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE**

VINGT-HUITIÈME SESSION

Documents officiels



**2117<sup>e</sup>**  
**SÉANCE PLÉNIÈRE**  
(Séance d'ouverture)

Mardi 18 septembre 1973,  
à 15 heures

NEW YORK

**SOMMAIRE**

	Pages
Point 1 de l'ordre du jour : Ouverture de la session par le chef adjoint de la délégation polonaise .....	1
Point 2 de l'ordre du jour : Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation .....	1
Allocution de M. Stanisław Trepczyński, président provisoire, chef adjoint de la délégation polonaise et vice-ministre des affaires étrangères de Pologne .....	1
Point 3 de l'ordre du jour : Pouvoirs des représentants à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale : a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs .....	3
Point 84 de l'ordre du jour : Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions .....	3
Point 4 de l'ordre du jour : Election du Président .....	3
Allocution de M. Leopoldo Benites, président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale .....	4
Point 27 de l'ordre du jour : Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies .....	9

*Président provisoire :*

**M. Stanisław TREPCZYŃSKI (Pologne).**

*Président :* **M. Leopoldo BENITES (Equateur).**

**POINT 1 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Ouverture de la session par le chef adjoint de la délégation polonaise**

1. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Je déclare ouverte la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale.

**POINT 2 DE L'ORDRE DU JOUR**

**Minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation**

2. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'invite les représentants à se lever et à observer une minute de silence consacrée à la prière ou à la méditation.

*Les représentants, debout, observent le silence.*

*Allocution de M. Stanisław Trepczyński, président provisoire, chef adjoint de la délégation polonaise et vice-ministre des affaires étrangères de Pologne*

3. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : Une nouvelle année s'est écoulée depuis qu'a été inaugurée la dernière session de notre assemblée — une année exceptionnelle dans le domaine du développement de la situation internationale, une année qui a donné naissance et ouvert la voie à des changements qui marquent une époque dans l'histoire.

4. Jamais encore les espoirs pour une paix durable et la sécurité dans le monde n'ont été aussi réels, leur perspective aussi proche et leurs chances aussi grandes. Il incombe à l'Organisation des Nations Unies de tout mettre en oeuvre pour ne pas décevoir ces espoirs, pour ne pas éloigner cette perspective, pour ne pas gaspiller ces chances.

5. Notre organisation ne pourra mener à bien ces grandes tâches que si elle fournit un apport digne d'elle au grand courant des changements positifs, que si elle contribue, par son activité et l'effort concerté de ses membres, à ce que ce processus devienne durable et irréversible.

6. Aujourd'hui, après de nombreuses et importantes rencontres internationales, après la conclusion d'accords de haute portée, nous pouvons déjà parler d'une étape nouvelle dans la situation mondiale. La politique de coexistence pacifique devient une règle de plus en plus universelle dans les rapports entre Etats à systèmes sociaux différents. Nous nous trouvons au seuil d'une nouvelle étape historique pour la communauté des nations. Je voudrais exprimer ici ma conviction profonde qu'aucun des peuples qui désirent réellement leur propre bonheur et celui des autres peuples, aucun des pays — petits ou grands — ne peut être perdant avec la politique de coexistence pacifique, dont les principes se trouvent à la base même de la Charte de notre organisation. Bien au contraire, chacun peut bénéficier des fruits de cette politique et devrait le faire.

7. La guerre a toujours entraîné la destruction des acquisitions matérielles et culturelles de générations entières, alors que la paix a constitué les prémices indispensables du développement économique et du progrès. De nos jours, le développement de la science et de la technique a multiplié aussi bien la puissance destructrice de la guerre que le rôle créateur de la paix en tant que force

*Les comptes rendus officiels des séances plénières de l'Assemblée générale sont publiés par séance, sous forme de fascicules séparés. Un fascicule liminaire où figurent la table des matières et l'ordre du jour est publié pour chaque session.*

impulsive qui développe tous les domaines de la vie. Seules des conditions de détente et de paix peuvent assurer une division internationale du travail, formée en toute conscience, basée sur l'égalité des droits et utile à tous les peuples.

8. En ce qui concerne l'universalité de notre organisation, des changements sont également intervenus au cours de l'année écoulée, changements en faveur desquels les Etats Membres se prononçaient depuis longtemps à la tribune de cette assemblée. Pendant la session précédente de l'Assemblée générale, 27 ans après la fin de la seconde guerre mondiale, les représentants de la République démocratique allemande ainsi que ceux de la République fédérale d'Allemagne ont pris place ensemble dans cette salle pour la première fois, en qualité d'observateurs. Ces deux Etats, dont nous accueillons ici avec satisfaction les représentants éminents, doivent dès aujourd'hui devenir Membres de plein droit de l'Organisation des Nations Unies. Nous saluons également la présence parmi nous du premier observateur de la République populaire démocratique de Corée. Nous nous réjouissons que le nombre des Membres de notre organisation augmente avec le nouvel Etat des Bahamas. La question de l'admission du Bangladesh à l'ONU revêt également un caractère d'actualité.

9. Malgré les difficultés, le monde progresse, stimulé par la volonté et l'action puissantes des nations. Ce progrès est difficile, il ne se fait pas sans résistance et se réalise à un rythme qui nous impatiente bien souvent encore, mais il est de plus en plus visible sur presque tous les continents.

10. En Asie, la perspective d'une paix durable se renforce. Les foyers de conflit et de guerre s'éteignent peu à peu. Le monde garde l'espoir que la fin de la guerre au Viet-Nam apportera la paix à tous les peuples de l'Indochine. Des nouvelles encourageantes sur la normalisation des rapports parviennent du sous-continent indien. On parle de plus en plus, en Asie, de la nécessité d'établir un système régional de sécurité et de coopération.

11. En Afrique, le dixième anniversaire de l'Organisation de l'unité africaine a été un symbole des changements qui s'effectuent sur ce continent et des aspirations de ses nombreux Etats. L'Afrique progresse courageusement sur la voie de la rénovation, en rejetant par un dur combat les vestiges du passé colonial. Dans cette lutte pour la liberté, Amílcar Cabral, qui était parmi nous lors de la vingt-septième session, a fait le sacrifice de sa vie.

12. En Amérique latine, où grâce à l'hospitalité cordiale de plusieurs gouvernements j'ai eu l'occasion d'effectuer ce printemps un voyage politique extrêmement utile, s'opèrent des transformations progressives qui accélèrent le développement de ce continent en dépit de la confrontation difficile avec les forces rétrogrades. Nous avons été profondément bouleversés par la nouvelle de la mort subite et tragique, survenue pendant les événements dramatiques pour le peuple chilien, du président Salvador Allende, qui, il y a presque un an, était l'invité de notre assemblée.

13. En Europe, les réalités issues de la seconde guerre mondiale ont été définitivement reconnues. La Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe, dont la seconde phase débute aujourd'hui à Genève, exprimé, en fait, la fin

de l'époque d'après guerre sur ce continent et son entrée dans une ère nouvelle où la tragédie de la guerre devrait ne jamais plus pouvoir se répéter. Notre conviction est d'autant plus forte que la Conférence sur la sécurité et la coopération, avec la participation des Etats-Unis et du Canada, est — pour la première fois dans l'histoire de l'Europe — une rencontre de partenaires égaux et souverains qui ne se réunissent pas pour partager le continent, ou décider du destin des autres, mais pour organiser sa propre structure de la paix, de la sécurité et de la coopération.

14. Nous formons des vœux pour le prompt succès de la Conférence non seulement parce que nous sommes persuadés qu'elle sert les intérêts véritables de l'Europe, mais aussi parce que nous la considérons sous l'angle de la paix mondiale, qui est indivisible, et de l'influence que les perspectives de l'instauration d'un système collectif de sécurité en Europe peuvent exercer sur des solutions semblables dans d'autres parties du monde.

15. Les efforts entrepris à divers niveaux pour le désarmement, particulièrement dans la perspective de la convocation de la Conférence mondiale du désarmement, suscitent des espoirs nouveaux.

16. La quatrième Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés tenue au début de ce mois à Alger a été une manifestation nouvelle du rôle important joué par ces pays dans la lutte pour la réalisation des principes de la Charte des Nations Unies. Nous souhaitons tous que les décisions prises à cette conférence contribuent également au succès de notre session.

17. La voix de l'opinion publique se fera clairement entendre lors du Congrès mondial des forces de la paix qui ouvrira ses débats dans quelques semaines à Moscou. Nous nous réjouissons de ce que les grands mouvements sociaux et l'opinion publique dans de nombreux pays adhèrent de plus en plus activement au concert mondial d'une action commune en faveur de la paix, de la détente et de la coopération.

18. Conscients de la survivance des vestiges et des anachronismes du passé, conscients de l'existence de foyers encore nombreux de tension et de conflit dans diverses régions de notre globe, nous voulons souligner le bilan des réalisations positives, car c'est sous leur pression et dans un climat de détente qui s'affermi toujours davantage, d'une coopération internationale toujours grandissante, qu'il nous sera plus aisé d'éliminer les séquelles d'une époque révolue. De même que nous sommes venus à bout de nombreux phénomènes négatifs de ce monde, tôt ou tard devront disparaître aussi les reliquats du colonialisme, le cauchemar de la faim qui oppresse encore des millions d'êtres, les injustices sociales et la discrimination raciale; nous devons venir à bout des pratiques discriminatoires dans le commerce international et dans le domaine de la coopération économique, de la menace de destruction qui pèse sur les valeurs individuelles des peuples et des hommes.

19. Il convient, avant tout, d'éteindre le foyer de conflit et de guerre actuellement le plus dangereux : celui du Proche-Orient. La situation qui y règne est non seulement incompatible avec les décisions de notre organisation, elle est contraire à la logique de l'évolution de la situation mondiale et, de ce fait, ne peut être maintenue.

20. L'opinion publique ne peut tolérer que l'atmosphère internationale soit intoxiquée par les trop nombreux vestiges de la politique de force, alors que celle-ci a échoué dans son essence même. Car — tout comme la paix —, la détente doit, elle aussi, être indivisible afin que tous puissent jouir de ses bienfaits.

21. C'est à notre organisation qu'incombe la tâche de résoudre ces nombreux problèmes et elle la remplira d'autant mieux que la situation générale dans le monde évoluera vers une plus grande normalisation. D'autre part — ce qui ne fait aucun doute —, la compréhension mutuelle croissante, dans cette salle et dans les commissions de l'Assemblée, les décisions constructives de cet organe et la réalisation conséquente de ces décisions, contribueront à améliorer l'atmosphère internationale. Il est essentiel que les efforts et les contacts internationaux, aussi bien bilatéraux que multilatéraux, se complètent en vue d'une solution favorable des problèmes encore en suspens. C'est vers ce but également que tend l'activité dynamique, hautement estimée, du Secrétaire général de notre organisation, M. Kurt Waldheim.

22. La richesse de la vie contemporaine conduit l'Organisation des Nations Unies à faire face sans cesse à des problèmes nouveaux. Ce large éventail de questions placé dans le champ de vision de notre organisation témoigne de sa vitalité et de son importance, de ses possibilités et de sa grande responsabilité.

23. Avant de conclure, je voudrais, au nom des membres de l'Assemblée générale, exprimer nos condoléances les plus sincères à la délégation suédoise à l'occasion du décès du roi Gustave VI Adolphe.

24. Qu'il me soit permis d'exprimer encore une fois à toutes les délégations et aux membres du Secrétariat toute ma gratitude pour la précieuse coopération qu'ils m'ont accordée au cours de la vingt-septième session.

25. Souhaitons que la présente session, sous la direction éclairée du nouveau Président que nous allons élire dans quelques instants, devienne la session des espérances accomplies.

### POINT 3 DE L'ORDRE DU JOUR

Pouvoirs des représentants à la vingt-huitième session de l'Assemblée générale :

a) Constitution de la Commission de vérification des pouvoirs

26. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : L'article 28 du règlement intérieur stipule que l'Assemblée générale, au début de chaque session, désigne, sur proposition du Président, une commission de vérification des pouvoirs comprenant neuf membres. En conséquence, je propose que, pour la vingt-huitième session, la Commission de vérification des pouvoirs se compose des Etats Membres suivants : Chine, Etats-Unis d'Amérique, Grèce, Japon, Nicaragua, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Union des Républiques socialistes soviétiques, Uruguay.

27. S'il n'y a pas d'objection, je considérerai que les pays que je viens de nommer sont membres de la Commission de vérification des pouvoirs.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 84 DE L'ORDRE DU JOUR

**Barème des quotes-parts pour la répartition des dépenses de l'Organisation des Nations Unies : rapport du Comité des contributions**

28. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : Je voudrais maintenant appeler l'attention de l'Assemblée sur une lettre qui m'a été adressée par le Secrétaire général, dans laquelle il informe l'Assemblée générale que quatre Etats Membres sont en retard dans le paiement de leur contribution au budget ordinaire de l'Organisation des Nations Unies, au sens de l'Article 19 de la Charte.

29. Cette lettre est publiée sous la cote A/9157. Ce document contient également des communications des représentants permanents des Etats Membres intéressés, informant le Secrétaire général que le montant dû a été envoyé à l'Organisation des Nations Unies et demandant que leur pays soit autorisé à participer au vote. Ils mentionnent certaines circonstances qui sont à l'origine du retard intervenu dans le paiement de cette contribution.

30. A cet égard, je voudrais appeler l'attention de l'Assemblée sur l'Article 19 de la Charte, qui dit notamment que :

“L'Assemblée générale peut néanmoins autoriser ce Membre à participer au vote si elle constate que le manquement est dû à des circonstances indépendantes de sa volonté.”

31. Eu égard aux communications annexées au document A/9157, qui indiquent que le retard dans le paiement de la contribution est dû à des circonstances indépendantes de la volonté des Etats Membres intéressés, l'Assemblée voudra peut-être autoriser ces Membres à participer au vote, en vertu de la phrase citée de l'Article 19 de la Charte, pendant la brève période qui doit s'écouler jusqu'à ce que leur contribution parvienne au Secrétaire général. Le Secrétaire général fera, bien entendu, rapport à l'Assemblée aussitôt que les contributions lui parviendront, et je pense qu'il pourra être invité à faire rapport, en tout état de cause, le 26 septembre au plus tard.

32. S'il n'y a pas d'objection à cette proposition, il en sera ainsi décidé.

*Il en est ainsi décidé.*

### POINT 4 DE L'ORDRE DU JOUR

#### Election du Président

33. Le PRÉSIDENT PROVISOIRE : J'invite maintenant les membres de l'Assemblée à procéder à l'élection du Président de la vingt-huitième session ordinaire de l'Assemblée générale. Conformément à l'article 94 du règlement intérieur, l'élection aura lieu au scrutin secret.

*A la demande du Président provisoire, M. Gabre-Sellassie (Ethiopie) et M. Šmid (Tchécoslovaquie) assument les fonctions de scrutateurs.*

*Il est procédé au vote au scrutin secret.*

Bulletins déposés :	130
Bulletins nuls :	0
Bulletins valables :	130
Absentions :	0
Nombre de votants :	130
Majorité requise :	66

*Nombre de voix obtenues :*

M. Benites (Equateur) . . . . .	129
M. Amerasinghe (Sri Lanka) . . . . .	1

*Ayant obtenu la majorité requise, M. Leopoldo Benites (Equateur) est élu Président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.*

34. Le **PRESIDENT PROVISOIRE** : J'adresse mes sincères félicitations à M. Benites et je l'invite à venir assumer la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

*M. Benites (Equateur) prend la présidence.*

*Allocution de M. Leopoldo Benites, président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale*

35. Le **PRESIDENT (interprétation de l'espagnol)** : J'espère que vous aurez l'indulgence de m'écouter si je commence par rendre un hommage justifié au Président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale, M. Stanisław Trepczyński, qui a su diriger les travaux de l'Assemblée générale avec une finesse, une maîtrise et une sagacité qui le placent parmi les meilleurs présidents que l'Assemblée générale ait connus.

36. Je me fais également un devoir de rappeler avec émotion la mémoire de M. Emilio Arenales Catalán, éminent juriste et diplomate guatémaltèque et dernier président latino-américain de l'Assemblée générale, que nous avons eu la douleur de voir disparaître alors qu'il était au faite de sa carrière.

37. Permettez-moi encore de dire que, pour assumer les tâches importantes auxquelles je suis aujourd'hui appelé, je m'appuierai avec confiance sur les conseils avisés et la coopération intelligente du Secrétaire général, M. Kurt Waldheim, que j'ai appris à admirer comme diplomate et à apprécier comme ami au cours des nombreuses années durant lesquelles j'ai eu l'honneur de le connaître.

38. Je voudrais encore exprimer par avance ma confiance à tout le personnel du Secrétariat et tout particulièrement à celui qui collaborera de plus près à nos travaux sous la direction du Secrétaire général adjoint aux affaires politiques et aux affaires de l'Assemblée générale, M. Bradford Morse, qui sait allier intelligence et bonté, rapidité de réflexion et promptitude d'action.

39. J'exprime aussi mes sentiments de tristesse à l'occasion du décès de deux chefs d'Etat survenus ces derniers jours.

40. Le premier d'entre eux est le Président constitutionnel du Chili, M. Allende. Il ne m'appartient pas de me prononcer du point de vue politique, du haut de cette tribune sur ses idées et sur son action politiques; mais je tiens à dire l'intime et profonde conviction qui est la mienne que ce fut un homme plein d'amour pour son peuple, qui a payé de son sang et de sa vie la défense de ses idéaux.

41. Qu'il me soit permis d'autre part d'exprimer au Gouvernement et au peuple de la Suède mes sincères condoléances à l'occasion du décès de Sa Majesté Gustave VI Adolphe. Tout au long de son existence pleine de noblesse et de ses longues années de règne, il a été animé de l'amour de son peuple et de la sagesse qui lui a permis de conduire celui-ci à un niveau élevé de bien-être social et de progrès fondé sur la justice.

42. C'est avec une profonde émotion que je m'adresse à vous, Messieurs les représentants, pour vous remercier du grand honneur que vous m'avez fait en me choisissant pour présider la présente session de l'Assemblée générale des Nations Unies, organe suprême de la communauté internationale et expression la plus élevée de l'opinion publique mondiale.

43. D'un point de vue personnel, je le fais avec humilité, car je suis bien conscient de mes limites et de l'ampleur de la tâche qui m'est confiée. Le seul mérite que j'ai pu acquérir au cours des 18 sessions de l'Assemblée auxquelles j'ai participé et des 13 années pendant lesquelles j'y ai siégé, presque sans interruption, en qualité de représentant permanent de l'Equateur, c'est ma loyauté à l'égard de l'Organisation et ma foi en elle. Encore ce mérite ne me revient-il pas entièrement, car il n'est que le reflet de la ligne de conduite inébranlable de mon pays, l'Equateur, qui, malgré les vicissitudes internes et les changements de régime qu'il a connus, a toujours eu une politique internationale uniforme et constante, fondée sur le respect de la Charte des Nations Unies.

44. La position de l'Equateur en politique procède elle-même des principes moraux et juridiques qui constituent le patrimoine culturel de l'Amérique latine, hérité d'un passé millénaire.

45. Alors que l'Europe en était encore à la chanson de geste baignée dans le sang et au château féodal dressé contre l'âpre convoitise qui l'entourait, nos ancêtres d'Amérique latine avaient inscrit leur histoire spirituelle dans les merveilleuses pyramides mayas et aztèques; les Incas avaient su édifier un système social communautaire d'une grande sagesse, tracer des routes qui étonnent encore aujourd'hui et composer dans le mystère rocheux du Machu Pichu un cantique à leur propre grandeur; les Aymaras avaient élevé les portes de gloire de leurs cités solaires et l'énigmatique culture de l'île de Pâques avait légué à la postérité ses questions de pierre.

46. Nos races autochtones — qui se sont en grande partie conservées et constituent un potentiel intact pour l'avenir — ont été touchées par le courant de la culture plus humaine, humaniste et universelle de l'Europe colonisatrice: les nations ibériques et, en particulier, l'Espagne exploratrice de mondes nouveaux et creuset de races ont conduit leurs

expéditions des Etats actuels de l'Alabama, du Texas, du Tennessee, de l'Oklahoma, du Kansas, de l'Arizona, du Nebraska, du Colorado, du Nouveau-Mexique, de Californie et de la Floride, où a été fondée la première ville européenne des Etats-Unis — Saint-Augustine — jusqu'à Santiago, dans les terres chiliennes, et Santa María del Buen Aire sur les rives de la Plata.

47. L'Espagne, qui s'est refusé le droit de conquérir et de réduire à l'esclavage les populations autochtones, se bornant à exercer un droit de tutelle conformément à la philosophie juridique de Francisco de Vitoria et aux lois des Indes, a fait naître en Amérique latine une culture mixte, indo-afro-hispanique, en fondant dès le XVI<sup>e</sup> siècle des universités et des écoles artisanales ouvertes à tous, qui ont permis l'essor d'un art extraordinaire, d'une littérature originale et d'un sens juridique aigu qui s'est manifesté dans tous les territoires ibériques d'outre-mer. C'est cette Amérique latine, élargie et rendue plus universelle encore par l'intégration de nos frères des Antilles, qui m'a fait l'honneur de présenter la candidature qui a conduit à mon élection, dont je vous sais gré.

48. Tout récemment, ressuscitant l'ancien rêve de Bolívar de voir se rassembler dans l'isthme de Panama les peuples du monde pour débattre les problèmes de la paix et de la guerre, le Conseil de sécurité s'est réuni dans la ville de Panama. Je tiens à faire observer que, sans s'être préalablement concertés, les orateurs latino-américains ont à peu près unanimement soutenu cinq points fondamentaux.

49. Le premier de ces points, qui constitue la pierre angulaire de la Charte des Nations Unies, est le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale des Etats, auquel sont liés l'interdiction de la menace ou de l'emploi de la force dans les relations internationales. Une des conséquences logiques de ce principe est l'inadmissibilité de l'acquisition de territoires par la force et de l'établissement de toute forme de domination, d'enclave ou d'occupation illicite portant atteinte à la souveraineté territoriale des Etats.

50. Le deuxième point est le principe de la non-intervention, garantie indispensable à la liberté et au droit des peuples de se donner, par leur propre décision, le régime politique, social et économique de leur choix.

51. Le troisième point est que tous les peuples soumis à la domination étrangère ont le droit d'accéder à la pleine autonomie, c'est-à-dire l'abolition absolue du colonialisme et du néo-colonialisme et la condamnation du racisme, implicite dans le phénomène colonial, spécialement sous la forme odieuse de l'*apartheid*.

52. Le quatrième point est la reconnaissance du droit des Etats à la pleine souveraineté sur les ressources naturelles du sol et du sous-sol de leur territoire et sur les ressources biologiques et minérales de la mer adjacente sur laquelle ils ont établi leur souveraineté et leur juridiction, de sa surface, de son sol, de son sous-sol et des eaux intermédiaires.

53. Enfin, le cinquième point est la reconnaissance virtuelle du lien entre la sécurité et le développement internationaux, comme le prévoit la Déclaration sur le

renforcement de la sécurité internationale contenue dans la résolution 2734 (XXV).

54. Toute la structure de la Charte est fondée sur la nécessité de maintenir la paix et la sécurité internationales, et les cinq points que j'ai mentionnés y sont expressément ou implicitement contenus.

55. Le premier engagement auquel nous avons souscrit au premier alinéa du préambule de la Charte — qui forme avec celle-ci une unité inséparable — a été de "préserver les générations futures du fléau de la guerre qui deux fois en l'espace d'une vie humaine a infligé à l'humanité d'indicibles souffrances".

56. Les deux guerres mentionnées dans le préambule ont conduit à la mobilisation de 170 millions d'hommes, dont 36 millions sont morts avant d'atteindre l'âge de 40 ans et 4 millions ont été portés disparus, pour ne rien dire des 25 millions de victimes de la population civile, parmi lesquelles des femmes et des enfants.

57. Les "indicibles souffrances" auxquelles la Charte fait allusion, ce furent le chlore répandu au-dessus des lignes d'Ypres en avril 1915 et le gaz moutarde, qui ont causé ensemble la mort ou la souffrance permanente de 1 300 000 personnes.

58. Au cours de la seconde guerre mondiale, ce furent les bombardements incendiaires au napalm, qui colle à la peau comme la tunique ardente de Nessus, ou au phosphore blanc, qui s'incruste dans l'organisme sans cesser de brûler, ainsi que les bombardements aériens massifs de villes ouvertes avec des bombes dont la puissance initiale de 3 000 livres de TNT est passée à 10 000 tonnes et même à 20 000 tonnes pour les bombes à l'uranium 235 et au plutonium lâchées respectivement sur Hiroshima et Nagasaki au cours du tragique mois d'août 1945.

59. Les souffrances indicibles, ce furent encore, au cours de la seconde guerre, la destruction de plus de 60 p. 100 du potentiel industriel, entraînant la famine et la maladie, et donnant naissance au problème des personnes déplacées et des réfugiés.

60. Cependant, selon l'annuaire de 1968/69 de l'Institut international de recherche sur la paix de Stockholm [SIPRI], 101 conflits ont éclaté depuis la création de l'Organisation des Nations Unies et l'entrée en vigueur de la Charte : guerres civiles avec ou sans appui international, interventions, incidents de frontières et guerres proprement dites<sup>1</sup>. J'ai la conviction que, dans tous ces conflits, on pourrait découvrir la violation de l'un ou l'autre des principes que j'ai mentionnés plus haut.

61. En dépit des guerres dites limitées, qui ont été dans certains cas l'occasion de perfectionner ou d'essayer de très cruelles armes de destruction massive, spécialement les armes chimiques et, parmi elles, les défoliants, il est certain que l'on a évité une troisième guerre mondiale.

62. Ce serait sotte vantardise d'affirmer que le mérite en revient à une action coercitive de l'Organisation des Nations

<sup>1</sup> Voir SIPRI Yearbook of World Armaments and Disarmament, 1968/69, New York, Humanities Press, 1970, p. 366 à 371.

Unies. Pratiquement aucun des accords fondamentaux relatifs aux mesures collatérales de désarmement n'est issu de l'Organisation, et le Comité du désarmement, créé comme organe de négociations des deux superpuissances par la résolution 1722 (XVI) du 20 décembre 1961, n'a pas perdu ce caractère, malgré le zèle et l'intelligence dont ses membres ont fait preuve et malgré l'élargissement du Comité sans modification de mandat.

63. La croissance de la puissance nucléaire au cours des 28 années d'existence de l'Organisation a été effrayante. En 1945, la force explosive résultant de la réaction caténaire de neutrons au contact d'une masse critique d'isotopes fissiles, tels que l'uranium 235 ou le plutonium, s'exprimait en kilotonnes, qui représentent 1 000 tonnes de TNT. Aujourd'hui, cette force s'exprime en mégatonnes, ou en millions de tonnes de TNT, depuis qu'en 1952 a éclaté la bombe à fusion d'atomes légers d'hydrogène activés par la puissance thermique d'une bombe à fission. La bombe de 20 kilotonnes d'Hiroshima a fait instantanément environ 250 000 morts et 92 000 blessés, dont 38 encore sont morts pendant le premier semestre de l'année en cours du fait des rayonnements auxquels ils avaient été exposés, s'il faut en croire le *New York Times* du 5 août dernier. Au commencement des années 60, les explosions mégatonniques sont devenues à ce point terrifiantes que les clameurs de l'opinion publique internationale, que représente notre assemblée, ont eu assez de force morale pour obtenir la signature du Traité de Moscou de 1963<sup>2</sup>.

64. Cependant, les essais nucléaires se poursuivent non seulement dans l'atmosphère, où les dangers de contamination affectent de nombreux Etats qui ont fait entendre une juste protestation, mais également sous terre; au danger de déséquilibre des failles géologiques provoqué par ces essais s'ajoute celui de la puissance croissante des armes nucléaires et de leurs vecteurs, car non seulement ils ont servi à perfectionner les projectiles à têtes nucléaires multiples et à têtes multiples indépendamment guidées, mais ils ont permis d'augmenter le nombre de mégatonnes de puissance nucléaire à un point tel que les habitants de notre planète se partagent le taux effrayant de 3 à 15 tonnes de TNT par personne.

65. L'Assemblée générale a réclamé et continue de réclamer l'abolition de toutes les armes de destruction massive, nucléaires ou chimiques, mais sans résultat positif. Pourtant, deux faits importants semblent autoriser un optimisme tempéré : le premier est l'accord des deux superpuissances sur des mesures partielles et temporaires de limitation des armes nucléaires, notamment en ce qui concerne les vecteurs, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, et le second est l'accord réalisé à l'Assemblée sur une future conférence mondiale du désarmement dont les bases, l'ordre du jour et la procédure feraient l'objet d'études attentives, une fois surmontées les difficultés initiales.

66. Devant ces réalités du présent, il ne manque pas de Cassandres pour proclamer l'échec de l'Organisation, parce qu'une majorité de peuples qu'elles considèrent comme dépourvus de maturité, titulaires du droit de vote, en font

partie. Leur thèse du vote pondéré pourrait être la ruine définitive de l'Organisation telle qu'elle a été créée par les peuples des Nations Unies en 1945. Il existe en outre un césarisme arrogant, qui préconise impudemment l'impérieux besoin de "gendarmes nécessaires" imposant la paix par la terreur, rêve anachronique de Taine repris ensuite par les pontifes du nazisme. Et il y a aussi les formules de création de zones d'influence qui seraient une parcelisation du despotisme. Ceux qui soutiennent ces formules ou des formules analogues rejettent les Nations Unies et en particulier l'Assemblée générale.

67. Devant ces solutions, je tiens à confirmer ce que je soutiens depuis des années : l'Organisation des Nations Unies est une entité dynamique, capable de s'adapter aux circonstances, ce qui lui a permis d'exister et lui permettra de subsister.

68. Il faut se rappeler que, lorsque se sont créées les Nations Unies, elles signifiaient autre chose qu'à l'heure actuelle : il s'agissait des nations unies par leur victoire durant la seconde guerre mondiale. A l'origine, elles ne voulaient être que l'Organisation du monde qui se considérait comme démocratique. La définition de l'expression "Etat ennemi", qui figure à l'Article 53 de la Charte, et qui apparaît également aux Articles 77 et 107, montre clairement quelle était à l'origine la signification restreinte que l'on entendait donner à l'Organisation, et il faut espérer qu'une réforme née de l'Assemblée en effacera à tout jamais la trace.

69. Création d'Etats victorieux, la Charte ne pouvait manquer de refléter la politique de puissance qui était à l'origine des deux guerres mondiales. Les Etats qui avaient porté le poids de la dernière n'ont pas su se soustraire à la tentation d'exercer un pouvoir étendu dans l'organe auquel, suivant les buts et principes de la Charte, les Membres, qui sont ceux de l'Assemblée générale, confèrent, selon l'Article 24 de la Charte, la responsabilité principale, mais non exclusive, du maintien de la paix et de la sécurité internationales. Mon intention n'est pas de me livrer à une critique négative, mais à une constatation des faits, et ceux-ci montrent que fréquemment l'usage, ou plus exactement l'abus, de ces pouvoirs, tant du point de vue quantitatif que qualitatif, a retardé l'accomplissement de devoirs essentiels, ou a entraîné l'inefficacité des accords négociés.

70. La politique de puissance, héritage d'un passé que nous espérons dépassé, s'est traduite aussi par l'absence d'une définition claire de l'universalité. Le mot universalité et le concept qu'il exprime ne figurent pas dans la Charte.

71. Malgré ces limitations innées de la Charte, que je relève sans esprit polémique mais en toute humilité, l'Organisation a dû évoluer, s'adapter aux exigences impérieuses de la vie, et créer constamment des formules nouvelles de coexistence.

72. J'ai rappelé déjà que les nations unies par leur victoire durant la seconde guerre mondiale se sont conféré la charge de défendre la démocratie dont l'acception que l'on se faisait allait de celle de l'école de Manchester à celle de la démocratie directe. C'est pourquoi l'un des engagements essentiels du préambule de la Charte est celui qui consiste

<sup>2</sup> Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau, signé à Moscou le 5 août 1963.

“à pratiquer la tolérance, à vivre en paix l'un avec l'autre dans un esprit de bon voisinage”.

73. La tolérance, vertu passive et presque négative, s'est transformée par suite de cette évolution progressive qui crée la vie; elle est passée de la simple signification de coexistence pacifique à celle de coopération active, et nous pouvons aujourd'hui constater qu'il est des accords essentiels entre puissances d'idéologies différentes, ce qui ouvre à la paix de larges perspectives.

74. Le principe d'universalité a pénétré lui aussi dans la vie de l'Organisation à la suite de longues et d'âpres luttes. Il est difficile de ne pas reconnaître que la Charte des Nations Unies est, d'une part, un traité multilatéral imposant aux Etats parties des obligations irrécusables, dont beaucoup sont des limitations volontaires à leur juridiction interne, et, d'autre part, la charte constitutionnelle de la communauté internationale, de ceux qu'elle appelle “Nous, peuples des Nations Unies”.

75. Le concept de communauté internationale, pour-rait-on dire, est factuel; il constitue un fait indépendant de la volonté de ceux qui forment cette communauté, et c'est ce qui la différencie de la société internationale, sujette à la volonté d'association. C'est pourquoi la communauté internationale implique l'universalité.

76. L'universalité exige que tous les Etats existants puissent devenir Membres de l'Organisation s'ils le désirent et s'ils remplissent les conditions essentielles prévues à l'Article 4, comme elle exige que tous les peuples sous administration étrangère obtiennent la pleine autonomie de gouvernement et l'indépendance totale qui les transformeront en Etats capables d'entrer à l'Organisation des Nations Unies. En qualité de citoyen d'un Etat et habitant d'une région qui ont obtenu leur indépendance par les armes, je ne saurais condamner les mouvements de libération armée qui luttent pour conquérir l'indépendance de leurs peuples en supportant avec héroïsme des représailles horribles et en endurant d'inhumaines atrocités. Je pense que pour parvenir à la pleine universalité, les Nations Unies sont tenues de faire tous leurs efforts et de prendre toutes les mesures nécessaires pour aider les pays et les peuples coloniaux.

77. L'évolution vers l'universalité et la pleine intégration de la communauté internationale est manifeste si l'on compare les 51 Membres fondateurs aux 132 Membres actuels. J'ai la conviction que dans quelques minutes l'Assemblée admettra l'Etat fraternel des Bahamas où a eu lieu la découverte qui a donné à la Terre son visage universel, comme elle admettra la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne, ce qui, selon moi, clôt la phase restrictive de l'Organisation et ouvre la véritable phase de l'universalité.

78. Cette tendance à l'intégration de la communauté mondiale est un processus irréversible de l'histoire. L'électronique fait qu'un événement qui a lieu à un point quelconque du globe exerce au même moment un effet aux antipodes de ce point. A l'époque prochaine où les avions commerciaux voleront à plus de deux fois la vitesse du son, on pourra atteindre en quelques heures l'autre extrémité de la Terre. Et l'interdépendance créée par le développement technique a produit un phénomène jusque-là inconnu dans

l'histoire : l'opinion publique internationale est aussi puissante que l'opinion publique nationale qui, pour certains auteurs de traités de droit constitutionnel, exerce une fonction gouvernementale indirecte mais réelle.

79. Je suis loin de croire que l'Organisation des Nations Unies constitue un super-Etat ni, par conséquent, qu'elle exerce une fonction de gouvernement mondial. Mais, devant la tendance qui consiste à diviser le monde en sphères d'influence et à minimiser les pouvoirs de l'Assemblée générale, je tiens à réaffirmer que je suis personnellement convaincu que, pour affronter les problèmes urgents de l'avenir, il faut affermir l'action de l'Assemblée en tant qu'organe de l'opinion publique internationale, forme naissante et encore imprécise de gouvernement mondial; il faut aussi renforcer l'autorité du Conseil économique et social, coordonnateur de la coopération économique internationale.

80. Il y a une tendance de l'opinion qui prétend que les seules résolutions obligatoires sont celles qui émanent du Conseil de sécurité. Il est évident que ces résolutions sont obligatoires, et l'Article 25 de la Charte réaffirme ce caractère obligatoire que quelques Etats enfreignent avec une arrogante insolence. Mais je crois que la base juridique du caractère obligatoire des résolutions et déclarations de l'Assemblée générale réside dans le fait que la Charte des Nations Unies est un traité multilatéral obligatoire pour les parties et que les résolutions et déclarations ont donc le caractère obligatoire que leur donnent les dispositions de la Charte sur lesquelles elles se fondent.

81. La Déclaration universelle des droits de l'homme [résolution 217 A (III)], la Déclaration sur l'inadmissibilité de l'intervention dans les affaires intérieures des Etats et la protection de leur indépendance et de leur souveraineté [résolution 2131 (XX)], la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], la Déclaration sur le renforcement de la sécurité internationale [résolution 2734 (XXV)], entre autres, seraient de vains exercices dialectiques si l'on acceptait qu'elles ne soient que des recommandations sans valeur obligatoire, et l'Assemblée ne serait qu'une caisse de résonance des intérêts des grandes puissances.

82. Quelques faits permettent de croire que l'opinion publique mondiale dont l'Assemblée générale est l'éminente expression commande cette évolution dynamique. Trois Etats africains et sept Etats arabes et asiatiques seulement figuraient parmi les Membres fondateurs de l'Organisation. Les puissances administrantes se sont opposées à tous les efforts de ceux d'entre nous qui luttaient pour l'indépendance des peuples coloniaux. C'est pendant les années 50 que s'est déroulée cette lutte qui a permis à d'anciens territoires coloniaux d'entrer à l'Organisation comme Etats souverains. Le 20 septembre 1960, jour glorieux de la décolonisation, 17 Etats africains, en plus de Chypre, sont devenus Membres de l'Organisation des Nations Unies et ont pu voter, le 14 décembre de la même année, la résolution 1514 (XV).

83. L'évolution croissante vers l'universalité a suscité un nouveau phénomène qui montre également le progrès accompli par l'Organisation sous la poussée de l'opinion publique internationale que cette assemblée incarne. Une

fois rompu l'équilibre de la victoire, l'Organisation des Nations Unies est devenue l'instrument d'une lutte politique qui se déroule dans le sens des méridiens. Mais, vers le milieu des années 60, la force inexorable des faits économiques a fait apparaître l'écart entre le Nord industrialisé et le Sud appauvri, division dans le sens des parallèles qu'U Thant, serviteur dévoué de la paix, a signalée avec clairvoyance lorsqu'il occupait le poste de Secrétaire général de l'ONU.

84. A quelques rares exceptions près, les pays industrialisés ont obtenu leur richesse comme puissances proprement coloniales ou comme puissances néo-coloniales. D'une façon ou d'une autre, ils ont exploité les ressources naturelles des pays moins développés, avec ou sans indépendance politique, qui fournissaient des matières premières à bon marché et recevaient en échange des articles manufacturés d'un prix onéreux.

85. Nous assistons à la grande bataille que livre l'opinion publique au sein de l'Assemblée et d'autres organes des Nations Unies pour atteindre les objectifs essentiels, et, entre autres, l'équité dans les termes de l'échange, la reconnaissance du droit qu'ont les Etats d'exercer pleine souveraineté sur leurs ressources naturelles, des formules de transfert des techniques qui ne soient pas des modes voilés de pénétration impérialiste, et la participation des pays en voie de développement aux avantages tirés du superdéveloppement.

86. Il ne peut y avoir de paix sans justice ni de sécurité internationale avec des peuples affamés. La liberté politique intérieure sans sécurité économique est la duperie la plus irritante et la plus hypocrite des prétendues démocraties. L'internationaliser serait étendre cette cruelle mystification aux trois quarts de l'humanité encore en butte à la malnutrition, à l'analphabétisme et aux maladies. Il n'est pas non plus moralement acceptable que, sous prétexte d'une paradoxale liberté, des Etats puissants protègent des entreprises privées pendant qu'elles pillent les richesses des pays en voie de développement, qui ont le droit d'adopter des mesures intérieures dans l'exercice de leur souveraineté sur leur territoire et sur la mer adjacente relevant de leur souveraineté et de leur juridiction.

87. Il y a peu de temps, lors d'un entretien avec des journalistes vénézuéliens, Arnold J. Toynbee signalait que, vers l'an 2000, il faudrait un gouvernement mondial pour faire face à trois problèmes : la surpopulation, le déséquilibre entre la production et la consommation et la détérioration de l'environnement.

88. Je rappelle qu'en 1914, au début de la première guerre mondiale, la population de notre planète était d'environ 1 milliard 800 millions d'habitants. En juin de l'année passée, elle s'élevait à 3 milliards 782 millions et l'on prévoit que, d'ici à l'an 2000, si les taux de natalité et de mortalité actuels se maintiennent, elle pourrait atteindre 7 milliards 500 millions. L'augmentation de la population pose le problème d'une consommation croissante, alors que la production ne s'accroît pas au même rythme, ce qui a déjà entraîné une pénurie qui est appelée à augmenter encore dans l'avenir.

89. Le développement industriel, indispensable si l'on veut satisfaire aux nouveaux besoins, entraîne une dangereuse

détérioration de l'environnement. Le déboisement à outrance et la destruction de phytoplancton diminuent les réserves d'oxygène, tandis que les installations industrielles et les véhicules automobiles en consomment d'énormes quantités. La biosphère se trouve grandement menacée par la pollution croissante de l'air, du sol et de l'eau.

90. Pour résoudre ces problèmes et d'autres questions essentielles pour l'humanité, il est indispensable de renforcer les organes de coordination et de coopération à l'échelle mondiale. Sans aller jusqu'à penser à un gouvernement mondial, il faut néanmoins renforcer l'Organisation des Nations Unies, non seulement le Conseil de sécurité, qu'il faut doter des moyens d'assurer effectivement le maintien de la paix et de la sécurité internationales, mais encore et spécialement l'Assemblée générale, en tant qu'organe de la communauté mondiale, et le Conseil économique et social, en tant que promoteur et coordonnateur du développement économique et du bien-être social de cette communauté.

91. Je crains d'avoir abusé de votre temps et de votre patience. Je me suis borné à présenter, dans leurs grandes lignes, les grandes catégories de problèmes qu'il appartient à votre sagesse de résoudre. J'ai évité de traiter des points précis de l'ordre du jour de l'Assemblée qui sont de votre compétence exclusive. Des principes moraux et des dispositions du règlement interdisent au Président de l'Assemblée générale d'intervenir directement ou indirectement dans les débats et, à plus forte raison, dans les décisions sur des questions relevant de la compétence de l'Assemblée. Mais je pense que, s'il est interdit au Président d'examiner des questions précises, rien ne l'empêche d'exprimer, avant de prendre ses fonctions, ses vues sur les grands problèmes humains qui tous, d'une façon ou d'une autre, sont appelés à être examinés par l'Assemblée générale en tant qu'organe de la communauté internationale.

92. Tous ces problèmes ont pour fin ultime l'homme, ce fragile roseau pensant de Pascal, ou encore la plus extraordinaire des merveilles de l'univers, comme disait Sophocle dans *Antigone* : l'homme en tant qu'être social ou individuel, dont les espérances et les craintes constituent la trame de l'histoire.

93. Un philosophe moderne a dit qu'il y a des époques de l'histoire où l'homme se sent sur la Terre comme dans une demeure solide, et d'autres époques, agitées par le souffle des tempêtes, où il ne sait où planter sa tente. Je pense que ces périodes de tourmente correspondent généralement à la transition des époques historiques. C'est ce qui s'est produit quand les barbares ont ébranlé de leurs lances les portes de Rome et quand l'autarcie féodale et le système corporatif au Moyen Age se sont effondrés au contact de l'économie monétaire d'Orient et de la philosophie classique venue de Byzance.

94. La période que nous vivons est une période de transition. C'est un monde de mort et de genèse, de rencontres et d'adieux. Nous assistons — avec la pleine conscience du changement que n'ont pas eue d'autres âges de transition — à la fin de l'ère historique annoncée par la révolution industrielle et qui a trouvé son expression économique dans la création d'empires et son expression politique dans le concept du pouvoir souverain. Notre



époque assiste à l'intégration économique en une communauté internationale de peuples libres, à l'ascension croissante de l'homme comme être social et à la transformation du concept de souveraineté-pouvoir en souveraineté-fonction.

95. Sans doute vivons-nous encore la paix de la peur fondée sur l'équilibre des puissances nucléaires. Sans doute a-t-on fait récemment encore l'essai d'engins d'une extrême cruauté. Sans doute l'esprit criminel de ceux qui forgent les armes de destruction massive médite-t-il, pour le siècle prochain, des méthodes meurtrières telles que l'emploi des lasers, la guerre météorologique, la contamination du plancton, la destruction totale au moyen d'isotopes de période courte aux effets mortels qui pourront être utilisés comme armes tactiques, et l'imagination nous amène même à penser aux forces antigravitationnelles. Mais, face à ce monde de terreur, se dresse aussi le monde des espérances, comme le disait admirablement tout à l'heure le président Trepczyński à la fin de son discours.

96. L'ère historique dans laquelle nous entrons est celle de l'entière maîtrise technique et pratique de la nature, ainsi que du contrôle des grandes forces cosmiques au service et dans l'intérêt de l'homme. La fission nucléaire contrôlée a déjà permis de produire de l'énergie électrique dans une modeste mesure qui, on l'espère, s'accroîtra jusqu'à atteindre, au cours du prochain siècle, plus de 80 p. 100; elle a permis de dessaler l'eau de mer, de lutter contre des fléaux, d'augmenter le rendement et la qualité des récoltes, de détruire des tissus pernicious, de préserver et de conserver des aliments. Des savants optimistes pensent que, dans la première décennie du siècle prochain, la force cosmique la plus puissante — celle que dégage la fusion d'atomes légers — pourra être utilisée à des fins pacifiques au lieu de servir uniquement, comme aujourd'hui, à la destruction massive. Il se peut qu'à cette époque la chimie du carbone — spécialement la pétrochimie — aura permis de faire des découvertes tellement surprenantes que le pétrole, qui sert aujourd'hui à véhiculer les machines et les consciences, pourra être une source d'alimentation, d'habillement et même de matériaux de construction d'habitations pour une humanité en plein accroissement. Les richesses du fond des mers et des océans, de même que les énormes possibilités qu'offrent les algues sur le plan alimentaire, font déjà l'objet d'une exploration massive, sinon d'une exploitation. Il n'est pas exagéré de dire que la technique a le pouvoir de transformer le monde et d'en faire le noble abri d'un homme digne. Ce qui est à craindre, c'est que l'énorme potentiel de la technique puisse être mis au service exclusif d'intérêts égoïstes. Ce qu'il faut espérer, c'est qu'il pourra servir les intérêts de l'humanité organisée en une communauté chaque jour plus universelle que représente l'Organisation des Nations Unies.

97. Devant cet avenir de craintes et d'espairs, il n'est pas possible de garder l'attitude de doute d'un Hamlet hésitant entre "to be" et "not to be". L'avenir de justice et de paix, il faut le conquérir à force de travail, de patience, d'efforts, d'énergie constante, mais par-dessus tout en étayant les forces morales de l'humanité qu'incarne cette assemblée.

98. Messieurs les représentants, je vous invite à nous mettre au travail.

## POINT 27 DE L'ORDRE DU JOUR

### Admission de nouveaux Membres à l'Organisation des Nations Unies

99. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Conformément à la procédure suivie dans le passé, je voudrais maintenant inviter l'Assemblée générale à examiner, dans le cadre du point 27 de l'ordre du jour provisoire, les recommandations du Conseil de sécurité en faveur de l'admission de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne et du Commonwealth des Bahamas en tant que Membres de l'Organisation des Nations Unies, recommandations qui font l'objet des documents A/9080 et A/9097. Cette procédure spéciale a été utilisée précédemment afin de donner aux Etats dont l'admission à l'Organisation a été recommandée peu avant par le Conseil de sécurité la possibilité de participer dès le début aux travaux de la session, à condition que l'Assemblée générale se prononce favorablement. S'il n'y a pas d'objection, nous procéderons de cette façon.

*Il en est ainsi décidé.*

100. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Dans les documents A/9080 et A/9097, le Conseil de sécurité a recommandé l'admission de la République démocratique allemande, de la République fédérale d'Allemagne et des Bahamas aux Nations Unies.

101. Nous allons examiner, en premier lieu, le projet de résolution publié sous la cote A/L.698/Rev.1, qui porte sur l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies.

102. A propos de ce projet de résolution, le représentant d'Israël a demandé la parole sur une question de procédure.

103. **M. TEKOAH (Israël)** [*interprétation de l'anglais*]: Au moment voulu, le Ministre des affaires étrangères d'Israël vous adressera, Monsieur le Président, les félicitations de mon gouvernement à l'occasion de votre élection à la présidence de la présente session de l'Assemblée. Dans l'intervalle, je voudrais vous adresser mes sincères félicitations personnelles et mes meilleurs vœux.

104. J'ai demandé la parole en vertu du règlement intérieur de l'Assemblée générale afin de déclarer que, conformément à ce règlement, ma délégation a demandé un vote par division sur le paragraphe 1 du dispositif du projet de résolution A/L.698/Rev.1. Les raisons de cette demande sont exposées ci-après.

105. L'examen de l'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République fédérale d'Allemagne et de la République démocratique allemande 28 ans après la seconde guerre mondiale, provoquée par l'agression nazie, est un événement d'une très grande signification historique. L'Organisation des Nations Unies est née de la lutte internationale menée pendant cette guerre contre le nazisme et la menace qu'il constituait pour l'humanité tout entière. Pour le peuple juif, soumis par le régime nazi du Reich allemand à un holocauste de massacre et de destruction, et pour l'Etat d'Israël, qui est le foyer de ceux qui ont

survécu à cette tragédie, la question dont est saisie l'Assemblée générale est obscurcie par des sombres nuages. Les tristes souvenirs sont ineffaçables. Il y a trois décennies seulement, 6 millions d'êtres humains ont été systématiquement anéantis simplement parce qu'ils étaient juifs. Deux millions d'enfants juifs ont été implacablement mis à mort dans les chambres à gaz et les fours crématoires. Le tiers du peuple juif tout entier a été massacré. Les pertes militaires et civiles des alliés combattant l'Allemagne nazie se sont élevées à plusieurs millions. Cependant, le peuple juif dans son ensemble — hommes, femmes et enfants — était devenu l'objectif d'une campagne barbare de liquidation physique totale. A la fin de la guerre, les nations ont compté leurs morts. Le peuple juif, lui, a compté ses survivants. Jamais un crime d'une telle proportion, d'une cruauté et d'une horreur semblables ne s'était produit. Pour le peuple juif, il a prouvé une fois de plus à quel point sont réels les dangers qui menacent son existence, même à notre époque. Il a prouvé une fois de plus que la survie des juifs dépend, en fin de compte, de l'aptitude du peuple juif à se défendre. Il a rappelé que la vérité et la justice ne sont pas toujours du côté des plus nombreux et que la lutte menée par le peuple juif pour préserver son existence et sauvegarder son patrimoine, sa foi et ses valeurs morales est une cause juste, même si ses ennemis sont nombreux et puissants.

106. Les blessures ne sont pas encore toute guéries. La cruauté de l'homme qui les a infligées et les enseignements qu'il convient d'en tirer ne peuvent pas être méconnus ou oubliés. Le peuple juif n'oubliera pas. Les Nations Unies ne doivent pas oublier. Par l'histoire, par le droit et par la morale, l'Allemagne dans son ensemble porte la responsabilité de l'holocauste. La République fédérale d'Allemagne a toujours reconnu cette lourde responsabilité. Au cours de sa récente visite en Israël, le Chancelier de la République fédérale d'Allemagne a déclaré :

“En tant qu'Allemand et au nom de la grande majorité de mes compatriotes, je peux dire ceci : . . . les 30 ans qui nous séparent des jours d'horreur ne nous font rien oublier de ce qui ne doit pas être oublié.

“J'ai déjà signalé qu'aucune personne, aussi jeune soit-elle, ne peut être dégagée de la responsabilité de l'histoire . . . L'histoire, pour amère qu'elle soit, est une réalité qui se traduit tous les jours dans le présent et dans l'avenir. Cette réalité aussi doit être acceptée.

“Nous ne pouvons défaire ce qui a été fait. La somme des souffrances et d'horreur ne peut être effacée de la conscience de nos peuples. La coopération entre nos deux pays reste marquée par le passé historique et moral que nous avons connu . . .”

107. Tout au long des années, la République fédérale d'Allemagne s'est efforcée de s'engager vers une ère nouvelle dans son comportement international et dans ses relations avec le peuple juif. Elle a déployé et continue de déployer des efforts pour réparer dans la mesure du possible les horribles atrocités commises contre le peuple juif par le régime nazi au nom de la nation allemande.

108. En même temps, toutefois, Israël note avec regret et répugnance que l'autre Etat allemand a méconnu et continue de méconnaître la responsabilité historique de

l'Allemagne à l'égard de l'holocauste et des obligations morales qui en découlent. Il a aggravé cette attitude en donnant appui et assistance pratique à la campagne de violence et de meurtre menée contre Israël et le peuple juif par les organisations terroristes arabes. Le monde assiste donc aujourd'hui à ce spectacle : l'un des Etats allemands est une fois de plus associé au déni des droits fondamentaux du peuple juif.

109. Le Gouvernement d'Israël a toujours été pour le principe de l'universalité des Nations Unies. Il a toujours accueilli favorablement la détente internationale et a toujours attaché une grande importance à celle-ci, surtout dans les relations entre les grandes puissances et entre l'Est et l'Ouest en général. Cependant, il ne peut passer sous silence la politique de la République démocratique allemande qui, depuis plus de 20 ans, s'efforce de reléguer dans l'oubli l'holocauste infligé au peuple juif par l'Allemagne nazie et a, contrairement à la Charte des Nations Unies — et, en particulier, à l'Article 4 —, attisé les flammes de l'hostilité et de la belligérance contre Israël, Etat juif qui est inséparable du peuple juif dans sa lutte pour repousser la haine contre les juifs, pour empêcher l'effusion de sang de juifs innocents, et pour protéger le droit de la nation juive à vivre dans la liberté, la paix et la sécurité.

110. En conséquence, Israël appuie l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies, mais désire déclarer officiellement qu'il s'oppose à l'admission de la République démocratique allemande. La délégation israélienne regrette que, en raison des objections faites par les auteurs du projet de résolution A/L.698/Rev.1, un vote par division sur l'admission de la République démocratique allemande soit devenu impossible. Dans ces circonstances, ma délégation n'insiste pas sur ce vote. S'il avait eu lieu, Israël aurait voté contre l'admission de la République démocratique allemande.

111. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Guinée sur une question de procédure.

112. Mme Jeanne Martin CISSE (Guinée) : Ayant le privilège d'être parmi les premiers orateurs à cette vingt-huitième session, permettez-moi, Monsieur le Président, avant l'arrivée de mon ministre des affaires étrangères, de vous adresser mes félicitations personnelles pour votre brillante élection à la tête de notre vingt-huitième Assemblée.

113. L'intervention que ma délégation est amenée à faire n'est pas une originalité pour surprendre ou le thème d'un roman pour passionner. Elle est la confirmation d'une attitude conséquente, fidèle aux intérêts majeurs d'un peuple souverain.

114. Le 21 juin dernier, à la 42<sup>e</sup> séance du Comité d'admission de nouveaux Membres chargé d'examiner les candidatures des deux Allemagnes pour leur entrée aux Nations Unies, la délégation de la République de Guinée, dans une première étape, définissait sans équivoque sa position dans les limites du mandat dévolu audit comité. Par la suite, au cours de la session du Conseil de sécurité qui avait à se prononcer sur les conclusions du Comité d'admission de nouveaux Membres, nous avons eu l'oppor-

tunité d'exposer les raisons fondamentales ayant dicté la ligne de conduite de mon gouvernement, les détails ayant été largement développés par nous à cette période<sup>3</sup>.

115. Fidèles à nos idéaux et à nous-mêmes, nous réaffirmons notre total soutien et notre appui sans réserve à la République démocratique allemande, Etat pacifique qui n'a cessé d'oeuvrer en faveur de la paix et de la coopération. Dans sa politique extérieure, ce pays, mû par les idéaux de justice sociale, a donné un exemple probant, tangible, du respect de la souveraineté des autres Etats et de l'éthique internationale.

116. A tous les fronts de lutte contre les calamités de la nature, contre la faim, l'analphabétisme, contre l'impérialisme et le néo-colonialisme, nous l'avons retrouvé à nos côtés. Aux nombreuses offensives lancées contre le sous-développement, de façon désintéressée, la République démocratique allemande a apporté son concours et une efficace coopération aux peuples d'Afrique, d'Asie et d'Amérique latine.

117. Ma délégation reste convaincue que l'admission de la République démocratique allemande au sein de notre organisation renforcera la communauté internationale dans ses nobles tentatives de rétablir la justice là où elle a été violée, d'assurer la pérennité de la paix là où celle-ci demeure menacée, de sauvegarder les fondements de la liberté là où cette dernière est contestée, de sauver l'humanité des retombées des actes d'hommes hystériques des époques 1940 à 1945.

118. En accordant son soutien sans réserve à la République démocratique allemande, force nous est de souligner notre ferme réserve quant à l'admission de la République fédérale d'Allemagne. Etant donné que les auteurs n'ont pas voulu d'un vote séparé, ma délégation est obligée de mentionner, pour le procès-verbal, la réserve de la République de Guinée quant à l'admission de la République fédérale d'Allemagne.

119. Nous ne nous attarderons pas sur les allégations qui veulent nous faire croire que, comme par miracle, les loups sont devenus des agneaux, que des pilotes ouest-allemands qui déversent sans fin ni cesse du napalm sur les paisibles citoyens de la Guinée-Bissau et du Cap-Vert, qui mitraillent avec un cynisme digne des hordes primitives nos frères, nos soeurs, au Mozambique, aux côtés des tortionnaires de Lisbonne, sont devenus subitement nos bons frères, nos chers amis.

120. Très bientôt, le Portugal, privé de ses appuis, sera battu par nos vaillants combattants de la Guinée-Bissau, du Cap-Vert, du Mozambique et de l'Angola. Nous formulons le voeu, au nom de la paix, pour l'amour de la paix, que nos amis qui ont été auteurs de ce projet de résolution ne soient pas dupes de Bonn, ne fassent pas, dès cette nuit, le compte et les frais de leur générosité. Oui, générosité, c'est le mot que, par respect, nous leur concédons à cette tribune.

121. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je donne maintenant la parole au représentant de l'Egypte, également sur une question de procédure.

<sup>3</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, 1730<sup>e</sup> séance.

122. **M. ABDEL MEGUID** (Egypte): Monsieur le Président, je tiens tout d'abord à vous féliciter pour votre élection à la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.

123. Je tiens tout de suite à préciser que je prends la parole en tant que représentant d'un Membre de cette organisation et comme auteur du projet de résolution A/L.698/Rev.1.

124. Le représentant d'Israël a soulevé une motion de procédure. Je ne peux m'empêcher d'intervenir à l'heure où la famille des Nations Unies est sur le point de s'accroître de Membres nouveaux, franchissant par là un pas de plus vers son objectif d'universalité.

125. Je me suis senti contraint d'intervenir après avoir entendu avec stupéfaction le représentant d'Israël soulever cette question de procédure dans le but d'objecter à l'admission de la République démocratique allemande.

126. Cette fois, Israël prétend que son attitude est dictée par le fait qu'elle est liée aux dommages et indemnités résultant des crimes nazis commis contre les juifs durant la dernière guerre mondiale.

127. Je tiens à souligner que nous déplorons tous les atrocités de la dernière guerre mondiale. Les coupables en ont été jugés par les tribunaux internationaux et ils en ont payé le prix. Mais je me demande, en soulevant cette question de procédure, au nom de qui Israël parle-t-il aujourd'hui? Au nom des victimes sujets d'un pays tiers à un moment où Israël lui-même n'existait pas? Et de quel droit d'indemnisation parle-t-il, un droit qui, juridiquement, est sans fondement, mais qu'il ne cesse d'invoquer à tort et à travers avec le seul but d'éveiller de faux sentiments de culpabilité?

128. Ce qui est étrange dans l'attitude d'Israël, ce n'est point seulement ce qu'il prétend par sa motion de procédure d'aujourd'hui, mais c'est surtout l'audace insurpassable que démontrent ses prétentions. Il prétend qu'un Etat n'a pas le droit de faire partie de notre organisation à cause de prétendues obligations à mon égard, alors qu'Israël lui-même, membre de cette organisation, détient le record d'obligations violées.

129. Combien de fois n'a-t-il pas rejeté les résolutions des Nations Unies? Combien de fois n'a-t-il pas violé la Charte et les conventions sur le droit humanitaire? Mais le comble, c'est qu'alors qu'il parle d'indemnisation il oublie que c'est bien lui-même le seul Etat qui, depuis 1948, a constamment défié l'opinion mondiale qui, à travers les nombreuses résolutions des Nations Unies, lui a imposé d'indemniser le peuple arabe de Palestine pour sa patrie usurpée et ses droits fondamentaux violés.

130. Quelle contradiction de la part d'Israël, quelle cruauté, quel cynisme! Et c'est pour cela que si le représentant d'Israël avait insisté pour mettre sa motion aux voix, nous nous serions opposés à cette motion.

131. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*): Je donne la parole au représentant de l'Arabie Saoudite sur une question de procédure.

132. M. BAROODY (Arabie Saoudite) [*interprétation de l'anglais*] : Monsieur le Président, je crois que nous devons nous féliciter de vous avoir élu président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale, car j'ai l'honneur de vous connaître depuis bien des années et je sais que vous êtes dévoué aux Nations Unies. L'honneur qui vous échoit va aussi bien à l'Equateur qu'à l'Organisation.

133. Je me vois obligé, moi qui ai assisté à la création des Nations Unies, de ne pas me taire au sujet de l'équilibre des forces et des sphères d'influence qui avaient été établis avant même que notre organisation ne commence à fonctionner. Il y avait là un simulacre d'application du principe d'autodétermination qui, plus tard, entre 1949 et 1957, a été élaboré en tant que droit en bonne et due forme pour tous les peuples et pour toutes les nations. Mais de quoi avons-nous été les témoins depuis 1945 si ce n'est de partages ? Avant même 1945, avant la fondation des Nations Unies, des dispositions spéciales avaient été prises entre les superpuissances afin d'établir des sphères d'influence destinées à servir leurs intérêts nationaux particuliers. Ma délégation est très heureuse de l'universalité de l'Organisation, mais, en même temps, au nom de l'autodétermination, nous protestons parce que le peuple allemand, le peuple vietnamien, le peuple de Palestine, le peuple coréen, ont été partagés. Les Allemands, qu'ils vivent dans ce que l'on appelle la République démocratique allemande ou en République fédérale d'Allemagne, sont-ils différents les uns des autres ? Le peuple allemand a été partagé pour des raisons idéologiques et non pour des raisons d'ordre ethnologique, et vous voudriez que nous soyons de faux témoins à l'égard des arrangements conclus par les grandes puissances, alors que les émotions se donnaient libre cours, à la suite de la perte de millions de vies humaines, c'est entendu, et que des décisions avaient été prises non pas dans la sérénité, mais dans une atmosphère de vengeance, de vengeance qui persistait au coeur des hommes d'une manière excusable peut-être, puisqu'ils avaient souffert.

134. Mais près de 30 années se sont écoulées et voilà que nous avons devant nous des peuples divisés, des peuples qui ont été divisés pour servir les intérêts de ceux qui veulent diviser le monde. C'est une honte, puisque nous devrions faire en sorte qu'aucun peuple ne soit exclu de l'Organisation.

135. Ayant dit cela, je manquerais à mon devoir si je ne relevais ce que M. Tekoah a dit du haut de cette tribune. Le partage de la Palestine était contraire au principe de la libre détermination consacré dans la Charte en 1945. Si vous voulez affirmer que c'était la seule manière de résoudre un problème, à quoi servent donc les principes ? En 1914, le peuple de Palestine était composé de 94 p. 100 d'Arabes. Les Juifs ne comptaient que pour 6 p. 100 de cette population. En 1939, la population juive, qui avait augmenté en raison de l'immigration, représentait moins du tiers de la population de Palestine.

136. M. Tekoah a la témérité de parler de terroristes arabes ! Pourquoi n'a-t-il pas parlé des Palestiniens qui ont été spoliés de leur patrimoine et chassés de leurs foyers et qui sont dispersés non seulement dans le monde arabe, mais partout dans le monde où ils sont des réfugiés ? Il voit la paille dans l'oeil de son prochain, mais non la poutre dans son oeil. Je cite le Nouveau Testament, ne sachant d'ailleurs s'il y croit.

137. Le monde ne connaîtra pas la paix tant que cet élément étranger persistera non seulement au Moyen-Orient, mais ailleurs. Quelquefois, il est visible à l'oeil nu lorsqu'il y a un afflux d'immigrants dans une région; d'autres fois, il est invisible lorsque c'est la subversion qui agit pour diviser le monde en sphères d'influence. Tout ce qui est fondé sur l'injustice est condamné à tomber finalement en ruines, quelle que soit l'habileté des diplomates, quelle que soit la satisfaction avec laquelle est accueillie la détente entre les grandes puissances dans notre désir de survivre en tant qu'espèce humaine.

138. Cependant, je dirai ceci : certes, mon gouvernement se félicite de l'admission de ce que l'on appelle "les deux Allemagnes", mais nous n'en persistons pas moins à croire qu'il était erroné de diviser le peuple allemand pour des raisons d'idéologie; en vertu du principe d'autodétermination, c'est lui qui aurait dû décider, en tant que peuple unique, de ce qu'il serait.

139. Maintenant, on nous parle de l'holocauste d'Hitler, que tous nous déplorons. Qu'Hitler ait tué des juifs ou des non-juifs, l'acte est déplorable; car n'oublions pas que la seconde guerre mondiale a coûté plus de 60 millions de vies humaines; les Russes, à eux seuls, ont perdu 20 millions d'êtres humains, les Allemands aussi ont perdu plusieurs millions des leurs, les Juifs ont également perdu plusieurs millions des leurs. Je ne sais pas le chiffre exact, mais remarquez que l'on parle toujours en chiffres ronds, soit 6 millions, et jamais 6 millions et quelques milliers ou moins de 6 millions ! C'est devenu un cliché. Et Dresde — qui se trouvait en Allemagne orientale, je crois —, par qui a-t-elle été rasée ? Il y avait là des civils. Je ne dirai pas par des Juifs, mais par les Alliés. On nous répond : c'est la guerre ! Et Hiroshima et Nagasaki qui ont été rasées ? C'est la guerre ! Que fait-on de la dignité et de la valeur, sans parler du prix de chaque vie humaine. On n'en parle pas ! Si nous ne parlions que des pertes subies par un peuple, appartenant à une religion ou une autre, nous ferions de la discrimination. Je ne suis ni Allemand ni Japonais, mais nous ne devons pas passer sous silence ces sacrifices de millions de civils. Mais personne n'a rien osé dire parce que l'éminent M. Churchill s'est adressé au monde en parlant de sang, de labeur, de sueur et de larmes.

140. Puisque M. Tekoah a fait allusion à l'histoire, songeons qu'en 1917 les Alliés — et j'entends par "alliés" le Royaume-Uni, la France et leurs alliés — étaient en train de perdre la guerre avant même que ne commence la révolution russe. Qui donc a poussé les Etats-Unis — pays hôte — dans la première guerre si ce n'est les sionistes; s'il n'y avait pas eu les sionistes, les pays d'Europe auraient réglé leurs différends entre eux. La Russie n'était plus partie au conflit, après le Traité de Brest-Litovsk, et ce sont les sionistes qui ont poussé les Etats-Unis dans la guerre, sinon les Alliés l'auraient perdue.

141. Bien entendu, le Kaiser était un tyran, Hitler était un tyran, tous ceux qui étaient opposés aux puissances occidentales étaient des tyrans; pourquoi les Allemands ne qualifieraient-ils pas leurs adversaires de tyrans ? Une fois pour toutes, faisons une mise au point; notre conscience exige que nous ne dissimulions pas les faits.

142. M. Tekoah a parlé de terrorisme. Mais, qui a fait sauter l'Hôtel du roi David à Jérusalem ? Qui a détruit Deir

Yassin, tuant non seulement les habitants qui s'y trouvaient, mais aussi les animaux, coupant les arbres comme l'avait fait, je crois, Josué ? Qui a assassiné lord Moyne et le comte Bernadotte ? Qui, en Palestine, a pendu des tommies aux branches des arbres ?

143. Les pauvres Palestiniens chassés de chez eux pensaient peut-être que les sionistes avaient réussi à s'établir parce qu'ils ont eu recours au terrorisme. Mais ce n'est pas tout. Les Palestiniens ont eu le tort de ne pas se rendre compte que les grandes puissances, et surtout les puissances occidentales, se trouvaient derrière les sionistes, contrairement au principe de l'autodétermination.

144. Tels sont les faits. Il convient de les rappeler sans cesse, chaque fois que l'un de nous profère des inepties visant à faire de la propagande du haut de cette tribune. Que M. Tekoah — ou quiconque lui donne son appui — prenne garde et se souvienne que ma délégation et d'autres sont toujours prêtes à rétablir les faits et à rappeler les événements historiques, sans passion, de manière objective, afin de réfuter les mensonges qui, tant de fois, ont été formulés soit à l'Assemblée générale, soit au Conseil de sécurité et dans d'autres organes des Nations Unies.

145. Nous nous félicitons de l'admission des deux Allemagnes, mais nous espérons que peu de temps s'écoulera avant que l'idéologie ne soit reléguée à l'arrière-plan et qu'un Etat allemand neutre qui n'aura pas recours aux armes, un Etat unique, naîtra des deux Allemagnes, afin qu'il soit dit à l'honneur des Nations Unies que celles-ci n'ont pas oublié le principe de l'autodétermination et le droit à celui-ci.

146. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : La situation, en ce qui concerne la procédure, est la suivante : personne n'a demandé, conformément à l'article 91 du règlement intérieur de l'Assemblée, un vote par division. Les déclarations, les observations et les réserves qui ont été faites par les représentants d'Israël, de la Guinée, de l'Égypte et de l'Arabie Saoudite ont été dûment enregistrées et figureront dans le compte rendu. Etant donné qu'il n'y a pas eu de demande de vote séparé, puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution qui figure dans le document A/L.698/Rev.1 ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3050 (XXVIII)].*

147. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare que la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne sont admises comme Membres de l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation de la République démocratique allemande est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

*La délégation de la République fédérale d'Allemagne est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

148. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Nous passons maintenant au projet de résolution contenu dans le document A/L.699 et Add.1 et qui porte sur l'admission du

Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies. Puis-je considérer que l'Assemblée générale accepte la recommandation du Conseil de sécurité et adopte le projet de résolution à l'unanimité ?

*Le projet de résolution est adopté [résolution 3051 (XXVIII)].*

149. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je déclare que le Commonwealth des Bahamas est admis comme Membre de l'Organisation des Nations Unies.

*La délégation du Commonwealth des Bahamas est conduite à la place qui lui est réservée dans la salle de l'Assemblée générale.*

150. Le **PRESIDENT** (*interprétation de l'espagnol*) : Je crois pouvoir me faire l'interprète des sentiments et de la pensée de l'Assemblée générale en saluant en son nom, et aussi en mon nom personnel, les Etats qui viennent d'être admis comme Membres des Nations Unies.

151. Il y a quelques instants, j'exprimais ma conviction que l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies ouvrait l'ère de la véritable universalité, en effaçant les vestiges anachroniques de la politique de puissance. Je voudrais maintenant ajouter que leur entrée dans notre organisation réaffirme l'évolution de la coexistence vers la coopération et constitue un noble exemple du fait que, par-delà les divergences idéologiques, demeure l'intérêt commun pour la solution des grands problèmes humains. Je suis persuadé que le grand peuple allemand, qui a enrichi l'histoire humaine dans tous les domaines de la création — art, philosophie, science — apportera, j'en suis sûr, une contribution positive à la réalisation du noble objectif de notre organisation, à savoir la paix et la sécurité internationales dans un monde sans injustice et sans misère.

152. Je salue aussi, avec une émotion particulière, l'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies. C'est là que se trouvent les fonts baptismaux du monde moderne. L'arrivée de trois caravelles espagnoles à l'île de Guanahani n'a pas été une découverte fortuite. C'est de là qu'est partie la grande aventure qui allait transformer le monde en lui incorporant un nouveau continent. Il m'est donc particulièrement agréable de saluer un Etat qui est issu du statut colonial, et de lui souhaiter un long chemin de succès dans tous ses efforts.

153. **M. MALIK** (Union des Républiques socialistes soviétiques) [*traduction du russe*] : Monsieur le Président, le chef de la délégation de l'Union des Républiques socialistes soviétiques aura l'occasion, dans l'intervention qu'il fera ultérieurement, de vous féliciter, au nom de la délégation soviétique, de votre élection aux fonctions de président de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale. Permettez-moi donc de me borner à vous exprimer ma satisfaction de vous voir élu à ce poste important.

154. A la présente session de l'Assemblée générale, la délégation soviétique a eu le grand plaisir d'appuyer la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande [A/9069-S/10945], ainsi que celle de la République fédérale d'Allemagne

[A/9070-S/10949]. Nous ne pouvons que souligner l'unanimité avec laquelle l'Assemblée générale a décidé aujourd'hui d'admettre les deux Etats allemands à l'Organisation des Nations Unies.

155. On peut affirmer que cet événement marque véritablement une date non seulement dans l'évolution des relations internationales dans l'Europe d'après guerre, mais dans le monde entier et dans l'histoire de l'Organisation des Nations Unies, dont le création dans le feu et les souffrances de la seconde guerre mondiale durant les sombres années de lutte contre l'agression et le fascisme, a été pour l'humanité tout entière le gage que la paix pouvait être acquise et consolidée, que les horreurs de la guerre mondiale ne se reproduiraient jamais, que la "politique de force" serait à jamais éliminée dans les relations internationales et que la paix triompherait partout sur la Terre.

156. Le fait que l'Assemblée générale a approuvé aujourd'hui la demande d'admission à l'Organisation des Nations Unies de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne, ces deux Etats souverains qui ont reconnu la Charte des Nations Unies et qui ont accepté d'assumer toutes les obligations qui incombent aux Membres de l'Organisation témoigne des changements considérables et irréversibles qui se sont produits dans le monde contemporain, grâce aux efforts inlassables déployés au cours de la période d'après guerre par les pays épris de paix et de progrès et, en premier lieu, les pays de la communauté socialiste. Il faut y voir une conséquence directe du relâchement des tensions internationales qui s'est manifesté particulièrement au cours des dernières années.

157. Le 15 septembre, avec les représentants d'autres pays, nous avons accueilli à l'aéroport de New York la délégation officielle de la République démocratique allemande, dirigée par le Ministre des affaires étrangères de ce pays, M. Otto Winzer, à l'occasion de sa première venue à l'Assemblée générale des Nations Unies. Voilà plus de 20 ans que nous luttons à l'Organisation des Nations Unies pour rétablir dans ses droits la République démocratique allemande et pour la cessation de la discrimination exercée contre cet Etat souverain dans les organismes des Nations Unies. La justice triomphe aujourd'hui.

158. L'entrée de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies ne fait qu'attester de façon particulièrement significative l'autorité et le rôle croissants que l'on reconnaît sur le plan international à ce pays, premier Etat socialiste de travailleurs et de paysans sur la terre allemande et partisan constant de la paix et de la sécurité internationales et du progrès socialiste. La politique étrangère pacifique de la République démocratique allemande a une grande importance pour la paix et la détente en Europe et pour l'établissement d'une coopération européenne. Le rôle que joue la République démocratique allemande pour la paix et la sécurité dans les questions européennes et mondiales ne cesse de croître. Actuellement, ce pays entretient des relations diplomatiques avec 95 Etats appartenant à tous les continents. La reconnaissance de la République démocratique allemande sur le plan international met en relief les tendances positives qui s'affirment sur le continent européen, les changements sociaux et politiques d'importance historique, ainsi que l'inconsistance totale de la politique visant à l'isolement

diplomatique dans les relations internationales et à la discrimination politique contre cet Etat socialiste dans les organismes des Nations Unies.

159. Depuis longtemps, l'Union soviétique est fermement unie par les liens de la plus étroite et de la plus sincère amitié avec la République démocratique allemande, membre actif de la communauté des pays socialistes. Nous avons toujours été de ceux qui ont appuyé pleinement ce pays lorsqu'il s'est agi de son admission aux Nations Unies. Aujourd'hui, c'est avec un sentiment de fierté et de profonde satisfaction et avec l'impression d'avoir rempli un devoir que nous constatons que les efforts inlassables des pays qui ont constamment préconisé que l'on traite tous les Etats de façon équitable et sur un pied d'égalité et qui ont défendu le principe de l'universalité aux Nations Unies n'ont pas été déployés en vain et ont été couronnés de succès. Il ne fait pas de doute que l'entrée de la République démocratique allemande à l'Organisation des Nations Unies servira la cause de la paix et de la sécurité internationales. Cette mesure d'une grande portée historique sera bénéfique pour tous les Etats épris de paix et pour l'Organisation des Nations Unies et servira les intérêts des peuples européens et du monde entier.

160. La République démocratique allemande, qui possède une économie hautement développée et une vaste expérience des techniques et des sciences modernes, ainsi qu'un patrimoine culturel extrêmement riche, apportera un concours précieux au développement de la coopération internationale et aux relations économiques, commerciales, scientifiques, techniques et culturelles, et occupera une place éminente parmi les Etats les plus avancés de l'Europe et du monde. Il ne fait aucun doute que, en sa qualité de membre à part entière de l'Organisation des Nations Unies, la République démocratique allemande utilisera pleinement ses possibilités, son expérience politique progressiste et son potentiel économique pour les mettre au service des nobles objectifs de l'Organisation des Nations Unies et de la communauté internationale.

161. Nous saluons également l'admission de la République fédérale d'Allemagne à l'Organisation des Nations Unies. En tant que membre à part entière de l'Organisation, la République fédérale d'Allemagne, qui est, sur le plan économique, l'un des pays les plus développés de l'Europe et du monde, aura d'amples possibilités d'apporter une contribution à la communauté internationale. Nous sommes convaincus que les relations de bon voisinage, de compréhension mutuelle et de coopération établies entre l'Union soviétique et la République fédérale d'Allemagne dans l'intérêt de la paix et les liens durables et multiples qui se sont créés entre ces deux pays dans les domaines économique, technique et culturel et qui se sont encore développés à la suite de la visite effectuée en mai 1973 en République fédérale d'Allemagne par le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, ainsi que des entretiens constructifs qu'il a eus avec le chancelier Brand, ouvrent de vastes perspectives. Cette visite et ces entretiens ont montré à l'évidence que ces deux Etats ont révisé sérieusement les bases de l'instauration d'une coopération pacifique et mutuellement avantageuse non seulement pour les peuples de l'Union soviétique et de la République fédérale d'Allemagne, mais pour l'Europe et le monde au sens le plus large du terme.

162. Nous ne pouvons qu'exprimer notre satisfaction et notre conviction que la tendance à la détente et à la consolidation de la politique de coexistence pacifique l'emportera sur les tendances négatives des sombres années de la "guerre froide" dans la politique mondiale. A cet égard aussi, l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne aux Nations Unies témoigne éloquemment du processus positif et irréversible qui donne aux peuples la conviction que la cause de la paix et de la sécurité internationales — que les Membres de l'Organisation des Nations Unies doivent s'efforcer de promouvoir conformément aux buts et à la Charte de l'Organisation des Nations Unies — ne peut manquer de triompher.

163. En saluant l'entrée de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne aux Nations Unies, permettez-moi d'exprimer la certitude que leur contribution aux activités de l'Organisation internationale affermera les efforts des partisans du maintien d'une paix durable dans le monde.

164. Permettez-moi aussi de souhaiter la bienvenue à un autre nouveau Membre de l'Organisation des Nations Unies, au jeune Etat indépendant qu'est le Commonwealth des Bahamas. Nous souhaitons à ce pays et à son peuple de progresser et de réussir dans la voie du développement et de l'indépendance. A cette session, la délégation soviétique tient à souligner que l'Union soviétique et tous ses peuples soutiennent et continueront de soutenir les peuples d'Asie, d'Afrique et d'Amérique latine, qui subissent encore le joug du colonialisme dans la lutte héroïque et légitime qu'ils mènent pour la liberté, l'indépendance, la démocratie et le progrès social. Le Secrétaire général du Comité central du Parti communiste de l'Union soviétique, M. Brejnev, lorsqu'il a reçu le prix Lénine international pour le renforcement de la paix entre les peuples, a déclaré ce qui suit :

"Nous avons toujours estimé et nous continuons d'estimer aujourd'hui que nos convictions communistes et notre morale socialiste nous imposent l'obligation inéluctable d'accorder le plus large appui aux peuples qui luttent pour la juste cause de la liberté. C'est ce que nous avons fait, et nous continuerons de le faire à l'avenir."

165. Permettez-moi d'exprimer ma conviction que le Commonwealth des Bahamas, de même que les deux Etats allemands admis aujourd'hui à l'Organisation des Nations Unies, occupera la place qui lui revient de droit parmi les délégations de tous les autres Etats Membres de l'ONU et qu'il contribuera dignement à leurs activités. En prenant aujourd'hui la décision d'admettre trois nouveaux Membres à l'ONU, l'Assemblée générale a accompli un nouveau pas important vers l'universalité de l'Organisation. Nous espérons qu'au cours de la présente session de l'Assemblée générale nous pourrions également accueillir, parmi les Membres de l'Organisation des Nations Unies, un jeune Etat asiatique : la République populaire du Bangladesh.

166. M. MOJSOV (Yougoslavie) [*interprétation de l'anglais*] : Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous dire très brièvement, pour commencer, tout le plaisir qu'éprouve ma délégation à cette première occasion qui lui est donnée de vous souhaiter la bienvenue et de vous féliciter de votre élection à la présidence de cette vingt-

huitième session de l'Assemblée générale. Nous connaissons tous votre compétence exceptionnelle et votre longue expérience des travaux des Nations Unies et nous sommes certains que, sous votre direction, nous saurons mener à bien les tâches qui nous attendent au cours de cette importante session de l'Assemblée générale des Nations Unies. Le chef de ma délégation, le Vice-Président et Secrétaire fédéral aux affaires étrangères, M. Minić, rappellera bien entendu cet heureux événement de façon plus détaillée dans son allocution principale à l'Assemblée.

167. Je voudrais aussi dire toute l'admiration et la reconnaissance qu'éprouve ma délégation pour l'admirable façon dont M. Trepczyński s'est acquitté de ses hautes fonctions de président de la vingt-septième session de l'Assemblée générale.

168. Je voudrais maintenant parler d'une page véritablement importante qui s'est inscrite dans la vie et l'histoire des Nations Unies, de cette nouvelle importante foulée qui a été faite vers une universalité plus complète de notre organisation mondiale. La décision adoptée aujourd'hui par l'Assemblée générale d'admettre, sur recommandation unanime du Conseil de sécurité, la République démocratique allemande et la République fédérale d'Allemagne comme Membres des Nations Unies, constitue un événement historique pour notre organisation.

169. La Yougoslavie souhaite la bienvenue aux deux Etats allemands qu'elle félicite avec un plaisir particulier en raison des relations amicales fondamentales et désormais bien établies qu'elle a avec les deux pays. Elle se réjouit déjà de pouvoir coopérer avec eux dans l'intérêt de nos responsabilités conjointes et de contribuer à la réalisation des tâches si importantes de notre organisation. L'entrée des deux Etats allemands, avec le génie de leurs peuples et les immenses ressources dont ils disposent dans bien des domaines, ne peut qu'insuffler une force nouvelle aux Nations Unies. Comme nous l'avons déjà dit, notre organisation mondiale s'affirme au fur et à mesure que son universalité grandit. Le fait que chacun veuille entrer dans l'Organisation et que personne ne la quitte est une preuve éloquente de la force qui la soutient et de son potentiel sans cesse grandissant.

170. En tant que pays européen qui a tant souffert au cours de la seconde guerre mondiale à la suite de l'agression nazie, qui a mené une lutte héroïque et s'est libéré et a défendu ensuite une indépendance chèrement acquise, en tant que Membre fondateur des Nations Unies et en tant que pays non aligné et socialiste, toujours actif dans les grandes entreprises pour surmonter la guerre froide et toutes les divisions, en Europe ou ailleurs, mon pays attache une importance particulière à l'évolution positive qui se dessine en Europe et qui trouve son point culminant dans notre décision d'aujourd'hui. A cette étape, permettez-moi de rappeler que la Yougoslavie, sitôt après la guerre, a mis en oeuvre des efforts particuliers visant à normaliser les relations en Europe, à surmonter ses divisions, en reconnaissant les réalités de ce continent. Nous avons reconnu la République fédérale d'Allemagne et avons établi avec elle des relations en 1952. Nous avons reconnu la République démocratique allemande et avons établi avec elle des relations en 1957. Certains de ces efforts n'ont pourtant pas toujours alors été compris et reconnus comme ils auraient dû l'être. Ils n'ont pas, à l'époque, été acceptés d'emblée.

La Yougoslavie a, en fait, été soumise à diverses pressions et représailles. Mais nous sommes heureux de noter que, depuis, l'Europe s'est acheminée vers une coopération toujours plus large. C'est en fait à la première Conférence des pays non alignés, qui s'est tenue à Belgrade en 1961<sup>4</sup>, qu'un appel pressant a été lancé pour que cessent ces affrontements dangeureux et stériles qui divisaient l'Europe et le monde et pour leur substituer les négociations et la coexistence.

171. Nous étions, en effet, dès le début, de l'opinion que la seule façon de surmonter ces divisions était de reconnaître les réalités de l'Europe d'après guerre et de l'Allemagne. Nous espérons que le processus complexe que l'on appelle la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'avérera un progrès notable dans cette voie, car des rapports d'égalité entre tous les Etats, rapports fondés sur l'indépendance, la souveraineté, l'intégrité territoriale, la non-ingérence dans les affaires intérieures et le non-recours à la menace ou à l'emploi de la force, indépendamment des différences ou des similarités de leurs systèmes sociaux, constituent la seule base possible d'une coopération stable, d'une paix et d'une sécurité durables en Europe et dans le reste du monde.

172. Par ailleurs, nous tenons à bien préciser ici, avec le plus de force possible, que cette évolution positive sur notre continent ne doit pas avoir pour résultat une Europe égoïstement repliée sur elle-même. Nous le répétons, dans le monde d'aujourd'hui, nul ne saurait prospérer grâce au malheur d'autrui. L'Europe doit, elle aussi, se persuader que la détente doit être universelle si l'on veut que le monde soit sûr, et que la paix et la sécurité de l'Europe seront de courte durée si des crises dangereuses et des guerres dites "locales" sévissent autour d'elle.

173. Dans sa déclaration jointe à sa demande d'admission [A/9069-S/10945], la République démocratique allemande s'est déclarée prête à accepter et à mettre en oeuvre consciencieusement les obligations découlant de la Charte des Nations Unies; de son côté, la République fédérale d'Allemagne a déclaré [A/9070-S/10949] également accepter les obligations découlant de la Charte des Nations Unies et s'est engagée solennellement à les mettre en oeuvre.

174. En conséquence, nous pouvons maintenant escompter que ces deux pays s'en tiendront à la lettre, aux objectifs et aux obligations de la Charte et mettront en oeuvre toutes les décisions des principaux organes des Nations Unies, par exemple celles qui ont trait à la libération du monde des maux anachroniques et intolérables du colonialisme et du racisme, qui continuent de sévir de façon éhontée en Afrique australe, en Namibie, au Zimbabwe, en Afrique du Sud, au Mozambique, en Angola, en Guinée-Bissau, au Cap-Vert et ailleurs encore.

175. Enfin, nous espérons fermement que l'admission de la République démocratique allemande et de la République fédérale d'Allemagne aux Nations Unies renforcera leurs possibilités de contribution à la promotion de la paix, de la sécurité et du développement économique de tous les membres de la communauté internationale.

<sup>4</sup> Conférence des chefs d'Etat ou de gouvernement des pays non alignés, tenue à Belgrade du 1<sup>er</sup> au 6 septembre 1961.

176. Je voudrais maintenant passer à un autre événement heureux à une autre décision importante prise aujourd'hui par l'Assemblée générale; je veux parler de l'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies.

177. Treize années se sont écoulées depuis l'adoption de la Déclaration sur l'octroi de l'indépendance aux pays et aux peuples coloniaux [résolution 1514 (XV)], mais on trouve encore des vestiges du colonialisme, ce phénomène si anachronique de nos jours, dans diverses parties du monde. Si l'on regarde de près la carte des Antilles, on constate qu'il existe également un grand nombre de situations coloniales et néo-coloniales. Toutefois, la lutte pour l'émancipation et l'indépendance n'a jamais cessé dans cette partie du monde. L'un de ses résultats les plus marquants et les plus récents est la proclamation de l'indépendance du Commonwealth des Bahamas. A cet égard, je suis particulièrement heureux de saluer, au nom des peuples et du Gouvernement de la Yougoslavie, l'admission du Commonwealth des Bahamas à l'Organisation des Nations Unies, comme un événement d'une extrême importance pour les Bahamiens, pour l'Amérique latine et pour la communauté internationale dans son ensemble. L'admission du Commonwealth des Bahamas à notre organisation mondiale renforcera le rôle des Antilles et de l'Amérique latine dans les relations internationales.

178. La lutte des peuples des Antilles, aux côtés des autres peuples de l'Amérique latine, contre l'impérialisme, le colonialisme, le néo-colonialisme et l'hégémonie en général, en faveur de l'indépendance, de la liberté, de l'émancipation politique et économique et du progrès, est un élément important du combat pour l'instauration d'un monde meilleur, et c'est pourquoi elle a l'appui de toutes les forces démocratiques progressistes. Les pays non alignés ont toujours soutenu cette lutte sans réserve, car elle rentrait dans le cadre de leur propre combat. Cet appui s'est exprimé concrètement à la quatrième Conférence des chefs d'Etat et de gouvernement des pays non alignés, tenue à Alger du 5 au 9 septembre 1973.

179. La Yougoslavie, qui a conquis la liberté de haute lutte, soutient pleinement le combat des peuples de l'Amérique latine et considère la proclamation de l'indépendance des Bahamas et leur admission aux Nations Unies comme l'une des grandes victoires de cette lutte.

180. Pour conclure, je tiens à féliciter une fois de plus le peuple du Commonwealth des Bahamas en exprimant ma certitude que d'autres pays des Antilles suivront bientôt son exemple et parviendront à l'indépendance complète qui leur permettra de s'intégrer à la famille des Nations Unies. Pour y parvenir, ils jouiront toujours, comme par le passé, de l'entier appui des peuples et du Gouvernement de la Yougoslavie.

181. M. SCALI (Etats-Unis d'Amérique) [interprétation de l'anglais]: Permettez-moi, Monsieur le Président, de vous adresser mes très chaleureuses félicitations, en mon nom et au nom des Etats-Unis, maintenant que vous, éminent représentant d'un pays voisin respecté, assumez la présidence de la vingt-huitième session de l'Assemblée générale.



182. C'est un honneur particulier pour moi que de parler en qualité de représentant du pays hôte en ce moment de l'histoire. Trois nouveaux Membres ont aujourd'hui occupé leur place dans ce parlement suprême de l'humanité. L'un d'eux est un petit pays, particulièrement important pour nous parce qu'il s'agit d'un voisin, et d'un bon voisin.

183. L'entrée des deux Etats allemands est le couronnement d'une génération de diplomatie, à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies, processus au cours duquel toutes les parties en sont venues à reconnaître les réalités du monde d'aujourd'hui. Ce processus a fait que, pas à pas, le monde a reconnu que ni les conflits d'idéologie, ni les amers souvenirs, ni les jalousies engendrées par la guerre ne doivent s'opposer à l'édification d'un avenir meilleur.

184. En accueillant de nouveaux Membres, nous avons fait une partie seulement du chemin qui mène à une paix durable. Mais, accompagnée d'autres progrès vers l'harmonie internationale, cette avance doit amener l'humanité à ressentir encouragement et satisfaction.

185. C'est avec un plaisir particulier que nous souhaitons la bienvenue aux Nations Unies aux Bahamas indépendantes. La dernière née des Républiques d'Amérique est une voisine très proche, à laquelle nous unissent de nombreux souvenirs historiques. Comme nous, les Bahamas ont un gouvernement librement élu et représentatif, à la tête duquel se trouve le premier ministre Pindling, qui est parmi nous aujourd'hui. Nous sommes amis depuis de longues années. Le Gouvernement des Etats-Unis a été représenté à Nassau depuis 1821. Nous comptons bien maintenir ces liens étroits avec les Bahamas de manière bilatérale, de même qu'à l'intérieur de l'Organisation.

186. L'entrée des deux Etats allemands aux Nations Unies est un grand acte symbolique. Les Nations Unies ont grandi au cours des années : au début elles comptaient 51 Membres, et il y en a actuellement 135. Ce n'est qu'aujourd'hui que l'on peut dire que les Nations Unies sont proches de l'objectif de l'universalité. L'entrée des deux Etats allemands rapproche beaucoup les Nations Unies de cet objectif en renforçant leur capacité de fonctionner dans un monde réel, où des décisions réelles sont prises et exécutées.

187. Les Etats-Unis sont fiers du rôle qu'ils ont joué en permettant à cet événement de se produire. A partir de 1969, le président Nixon a prévu un nouveau plan de paix destiné à remplacer les conflits et les affrontements par la négociation. Son programme était bien plus que de la rhétorique. Depuis 1969, il a amplement prouvé qu'il était bien décidé à agir de manière directe et vigoureuse à l'égard des problèmes les plus difficiles de notre temps et à réduire la menace des armes nucléaires au moyen d'un accord historique avec l'Union soviétique.

188. En Europe, la recherche de la paix a exigé que l'on essaie d'améliorer la situation de Berlin, que l'on modifie les relations entre l'Est et l'Ouest, que l'on réduise l'affrontement militaire de coalitions rivales, et que l'on abaisse les barrières aux déplacements, aux échanges culturels et intellectuels. Il a fallu aussi agir avec prudence afin de normaliser les relations diplomatiques avec la République populaire de Chine et d'autres pays.

189. Mais le progrès au moyen de négociations prudentes n'est pas et ne saurait être l'oeuvre d'un pays seul, ou même d'un petit groupe de pays. De concert avec nos alliés, nous travaillons avec l'Union soviétique pour résoudre des divergences vieilles de décennies et pour réduire les tensions au centre de l'Europe. La clef de voûte de ces efforts a été l'Accord quadripartite sur Berlin du 3 septembre 1971, document qui montre ce qui peut être fait quand on est disposé à rejeter les positions idéologiques du passé et à rechercher les moyens de résoudre des problèmes difficiles. L'Accord sur Berlin montre une fois de plus que même l'impasse la plus rigide peut être éliminée grâce à des négociations patientes et à des accommodements consentis de part et d'autre. Cet accord a été suivi à son tour par la Déclaration quadripartite du 9 novembre 1972<sup>5</sup> dans laquelle les quatre puissances acceptaient d'appuyer l'admission des deux Etats allemands aux Nations Unies. Aujourd'hui, nous avons été témoins d'un des résultats de ces accords.

190. Tout au long de ce processus, la République fédérale d'Allemagne a joué un rôle important et constructif. Sa politique a permis de poser les bases qui ont abouti aux événements d'aujourd'hui. Elle a adopté et continue d'adopter des mesures originales et tournées vers l'avenir afin de placer ses rapports avec l'Union soviétique, les autres pays d'Europe orientale et la République démocratique allemande sur une base solide et stable. De plus, la République fédérale prend ces mesures compte tenu de ses responsabilités quant au maintien de la paix, de la stabilité et de la sécurité sur le continent européen.

191. La République fédérale d'Allemagne n'est pas inconnue aux Nations Unies. Elle a joué un rôle important — souvent un rôle prédominant — dans les institutions spécialisées. Ses contributions ont déjà apporté de grands avantages à l'humanité. Maintenant qu'elle participera à part entière, la communauté mondiale ne pourra qu'y gagner.

192. Nous avons également noté avec satisfaction la déclaration de la République démocratique allemande quant à son intention de respecter les principes de la Charte des Nations Unies et de contribuer pleinement à atténuer les problèmes économiques, sociaux et humains que connaît le monde. A cet égard, les Etats-Unis espèrent tout particulièrement que la République démocratique allemande, qui occupe une partie du territoire de l'Ancien Reich allemand, reconnaîtra aussi les justes revendications de ceux qui ont souffert du fait des actes du gouvernement nazi. De son côté, la République fédérale d'Allemagne a agi de manière exemplaire; elle a droit à tous les éloges pour ce qu'elle a fait à cet égard il y a déjà bien des années.

193. L'apport économique, social, culturel et spirituel du peuple allemand lui a valu une admiration méritée et a beaucoup enrichi le monde. Aujourd'hui, nous comptons sur sa participation entière et active aux tâches économiques et sociales immenses que doivent accomplir les Nations Unies.

<sup>5</sup> Voir Documents officiels du Conseil de sécurité, vingt-huitième année, Supplément d'avril, mai et juin 1973, documents S/10952-10955.

194. L'effort destiné à améliorer le sort de l'homme n'est pas une tâche qui appartient à quelques-uns. C'est un fardeau que doivent porter toutes les nations. La maladie, la famine, la souffrance, la pollution et les catastrophes naturelles nous affectent tous. La terre, l'air et la mer représentent notre patrimoine commun et notre souci commun. Les instruments de la science, de la technique et de l'instruction que le peuple allemand sait si bien créer, pourront être utilisés dans l'intérêt de toutes les nations. Avec l'aide des deux Etats allemands, l'Organisation mondiale pourra mieux répondre aux problèmes pressants de l'humanité.

195. C'est un jour d'orgueil et de fierté pour les peuples du monde. La génération qui a combattu au cours de la seconde guerre mondiale est rassurée par l'entrée des deux Etats allemands aux Nations Unies.

196. Ceux qui ont connu les dures années de l'après guerre peuvent trouver réconfort. Le passé nous sert de leçon; avec

cette perspective, nous pouvons saisir tout le sens de ce moment solennel. Mais je dirai qu'on en trouvera le sens le plus important non pas en regardant en arrière, mais en regardant en avant. Les divergences les plus graves entre les nations peuvent et doivent être résolues par la voie diplomatique. Il n'y a pas d'autre moyen, si l'on veut éviter la catastrophe. Les divergences idéologiques demeurent et sont immenses, mais ici, aux Nations Unies, les principes d'universalité et de coopération sont et doivent être prouvés une fois encore aux yeux de tous. Est-ce trop que d'espérer que cette journée marquera également le début d'un réalisme nouveau dans l'Organisation, qui poursuivra sa noble tâche pour les peuples du monde entier ?

197. En souhaitant la bienvenue aux deux Etats allemands au nom des Etats-Unis, j'exprime ce fervent espoir : que la paix, que la justice nous accompagnent tous.

*La séance est levée à 18 h 35.*